



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 1453.MARPAUX

Le 15/09/2022



Bien :  
Adresse :

**Maison individuelle**

**3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

### PROPRIETAIRE

Madame MARPAUX Laurence  
3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE

### DEMANDEUR

Madame MARPAUX Laurence  
3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE

Date de visite : **15/09/2022**

Opérateur de repérage : **GOYHENEIX Julien**



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 1453.MARPAUX

**Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique**

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse :

**3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui**

Propriétaire : **Madame MARPAUX Laurence**

### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

#### Consommations énergétiques

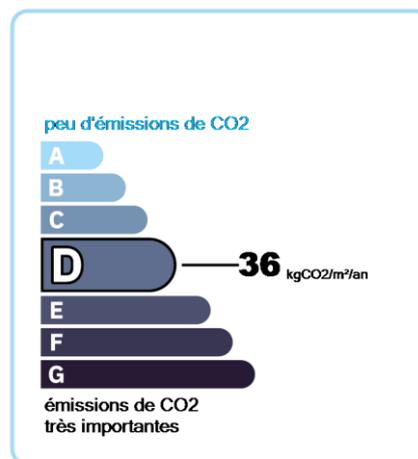
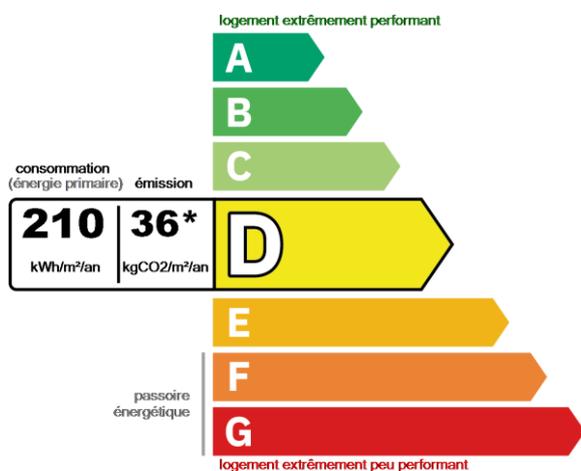
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : **210 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**

#### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **36 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an**



### DIAGNOSTIC GAZ

**L'installation ne comporte aucune anomalie**



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

### ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

### EXPOSITION AU PLOMB

Absence de revêtements contenant du plomb.



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;  
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

### A INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : <b>Maison individuelle</b>	Escalier :
Cat. du bâtiment :	Bâtiment :
Nombre de Locaux :	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de: <b>Madame MARPAUX Laurence</b>
Référence Cadastre : <b>NC</b>	<b>3 rue de Guernika</b>
Date du Permis de Construire : <b>Non Communiquée</b>	<b>64130 MAULÉON-LICHARRE</b>
Adresse : <b>3 rue de Guernika</b>	
<b>64130 MAULÉON-LICHARRE</b>	

#### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : <b>Madame MARPAUX Laurence</b>	Documents fournis : <b>Néant</b>
Adresse : <b>3 rue de Guernika</b>	
<b>64130 MAULÉON-LICHARRE</b>	Moyens mis à disposition : <b>Néant</b>
Qualité :	

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

<b>Rapport N° : 1453.MARPAUX A</b>	Date d'émission du rapport : <b>15/09/2022</b>
<b>Le repérage a été réalisé le : 15/09/2022</b>	Accompagnateur : <b>Aucun</b>
Par : <b>GOYHENEIX Julien</b>	Laboratoire d'Analyses : <b>Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud-Ouest</b>
N° certificat de qualification :	Adresse laboratoire : <b>Chemin des Maures F 33300 GRADIGNAN</b>
Date d'obtention :	Numéro d'accréditation : <b>1-840</b>
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle : <b>ALLIANZ</b>
<b>LCC QUALIXPERT</b>	Adresse assurance :
<b>17 Rue Borel</b>	N° de contrat d'assurance : <b>59184025</b>
<b>81100 CASTRES</b>	Date de validité : <b>31/12/2022</b>
Date de commande : 15/09/2022	

### B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise	<b>Date d'établissement du rapport :</b>
	<b>Fait à MAULÉON-LICHARRE le 15/09/2022</b>
	<b>Cabinet : GOYHENEIX Julien</b>
	<b>Nom du responsable : GOYHENEIX Julien</b>
	<b>Nom du diagnostiqueur : GOYHENEIX Julien</b>

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

1453.MARPAUX A

1/17



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## C SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT .....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S) .....</b>	<b>3</b>
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE.....</b>	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	8
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	8
COMMENTAIRES .....	8
<b>ELEMENTS D'INFORMATION .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 – CROQUIS.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....</b>	<b>16</b>



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
27	Combles perdus appart arrière	2ème	Plafond - Charpente bois + couverture	Plafond	Amiante ciment - Ardoises	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
28	Combles perdus maison principale	2ème	Plafond - Charpente bois + couverture	Plafond	Amiante ciment - Ardoises	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

### → Recommandation(s) au propriétaire

#### EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
27	Combles perdus appart arrière	2ème	Plafond - Charpente bois + couverture	Plafond	Amiante ciment - Ardoises
28	Combles perdus maison principale	2ème	Plafond - Charpente bois + couverture	Plafond	Amiante ciment - Ardoises

#### Liste des locaux non visités et justification

Aucun

#### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 15/09/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

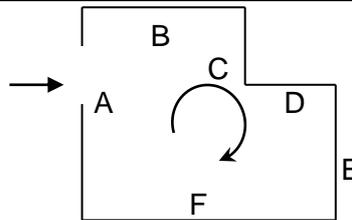
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



### G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

### H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Garage	1er SS	OUI	
2	Corridor 1	RDC	OUI	
3	Chambre 1	RDC	OUI	
4	SDB 1	RDC	OUI	
5	Cage escalier	RDC	OUI	
6	Séjour	RDC	OUI	
7	Salle à manger	RDC	OUI	
8	Cuisine	RDC	OUI	
9	Séchoir	RDC	OUI	
10	Buanderie	RDC	OUI	
11	Hall d'entrée	RDC	OUI	
12	Corridor 2	1er	OUI	
13	Chambre 2	1er	OUI	
14	Balcon	1er	OUI	
15	Chambre 3	1er	OUI	
16	Chambre 4	1er	OUI	
17	Appart arrière balcon	1er	OUI	
18	Appat arrière séjour / cuisine	1er	OUI	
19	Apat arrière bureau	1er	OUI	
20	Appt arrière dgt	1er	OUI	
21	Appr arrière SDB / WC	1er	OUI	
22	Apprt arrière chambre	1er	OUI	
23	Corridor 3	2ème	OUI	
24	Chambre 5	2ème	OUI	
25	SDB 2	2ème	OUI	
26	Toilettes	2ème	OUI	
27	Combles perdus appart arrière	2ème	OUI	
28	Combles perdus maison principale	2ème	OUI	



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Garage	1er SS	Mur	Toutes zones	Crépis - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
2	Corridor 1	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
3	Chambre 1	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
4	SDB 1	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Faïence / peinture
5	Cage escalier	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois / Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
6	Séjour	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
7	Salle à manger	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
8	Cuisine	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
9	Séchoir	RDC	Plafond	Plafond	Charpente bois + couverture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Crépis - Peinture
10	Buanderie	RDC	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Crépis - Peinture / Faïence
11	Hall d'entrée	RDC	Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Crépis - Peinture
12	Corridor 2	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Ctépis - Peinture
13	Chambre 2	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
14	Balcon	1er	Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Ctépis - Peinture
15	Chambre 3	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
16	Chambre 4	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
17	Appart arrière balcon	1er	Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Ctépis - Peinture
18	Appat arrière séjour / cuisine	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
19	Apat arrière bureau	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
20	Appt arrière dgt	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
21	Appr arrière SDB /	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

1453.MARPAUX A

7/17

GOYHENEIX Julien au capital de - RCS PAU N° 83280324100013 – APE 6831Z  
57 BOULEVARD GAMBETTA –64130 MAULÉON-LICHARRE

Tel : 06 99 52 64 87 – Port :

E-mail :goyhe@hotmail.fr

le présent rapport ne peut être dissocié, reproduit sinon en son entier sans autorisation écrite.



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
	WC		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture / Faïence
22	Apprt arrière chambre	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Papier peint
23	Corridor 3	2ème	Plafond	Plafond	Lambris bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
24	Chambre 5	2ème	Plafond	Plafond	Lambris bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Lés thermoplastique
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture
25	SDB 2	2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Dalles PVC
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture / Faïence
26	Toilettes	2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Moquette
			Mur	Toutes zones	Plâtre - Peinture / Faïence

## LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
27	Combles perdus appart arrière	2ème	Plafond - Charpente bois + couverture	Plafond	Amiante ciment - Ardoises	B	A	Jugement personnel	MND	EP
28	Combles perdus maison principale	2ème	Plafond - Charpente bois + couverture	Plafond	Amiante ciment - Ardoises	B	A	Jugement personnel	MND	EP

## LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

## LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

## RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

## LEGENDE

<b>Présence</b>	<b>A</b> : Amiante	<b>N</b> : Non Amianté	<b>a?</b> : Probabilité de présence d'Amiante		
<b>Etat de dégradation des Matériaux</b>	<b>F, C, FP</b>	<b>BE</b> : Bon état	<b>DL</b> : Dégradations locales	<b>ME</b> : Mauvais état	
	<b>Autres matériaux</b>	<b>MND</b> : Matériau(x) non dégradé(s)		<b>MD</b> : Matériau(x) dégradé(s)	
<b>Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
<b>Recommandations des autres matériaux et produits.</b> (résultat de la grille d'évaluation)	<b>EP</b>	Evaluation périodique			
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau			
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau			

## COMMENTAIRES



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Néant

### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MARPAUX	1453.MARPAUX	2ème - Combles perdus maison principale
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Ardoises		GOYHENEIX Julien
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond Charpente bois + couverture		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Plafond		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MARPAUX	1453.MARPAUX	2ème - Combles perdus appat arrière
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Ardoises		GOYHENEIX Julien
Localisation		Résultat
Plafond - Plafond Charpente bois + couverture		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Amiante

1453.MARPAUX A

10/17



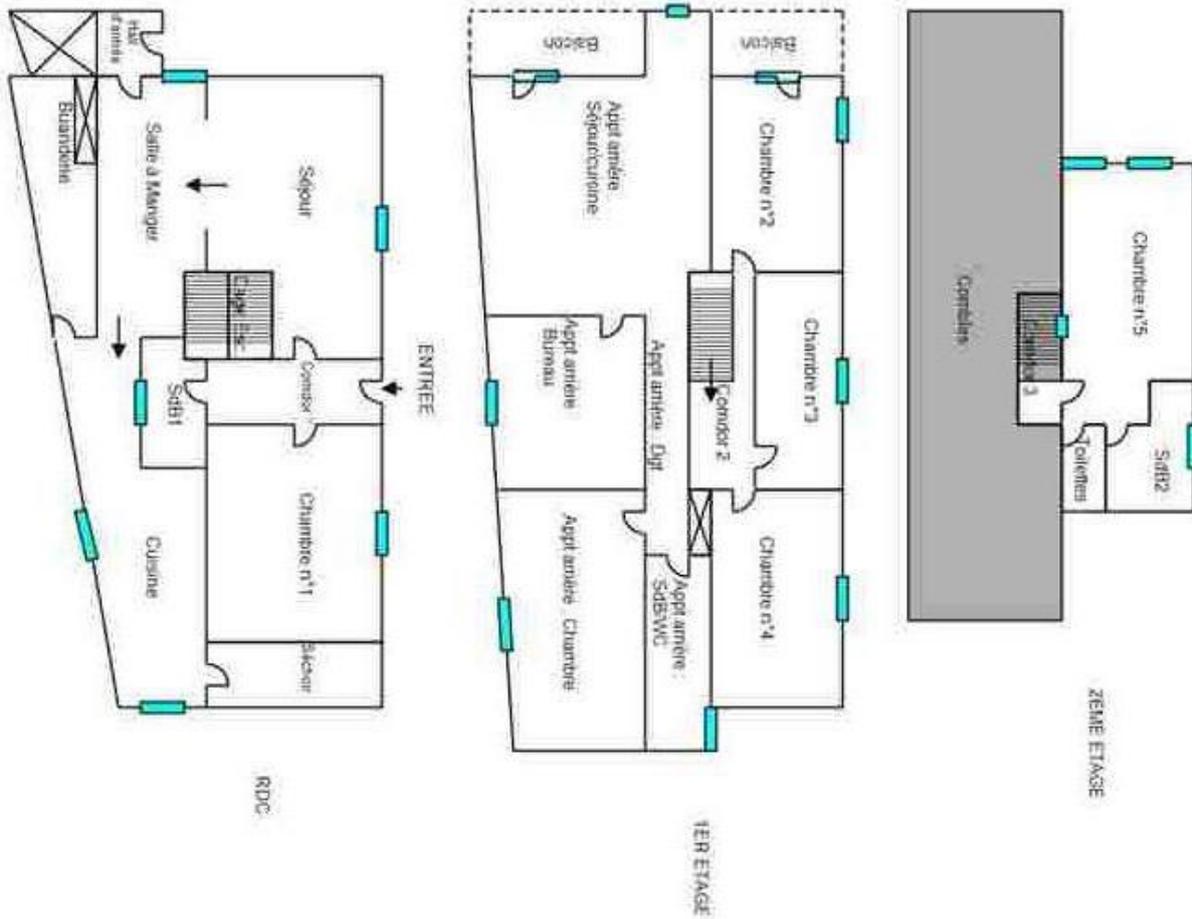
# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	1453.MARPAUX			3 rue de Guernika	
N° planche :	1/2	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	
Cabinet de diagnostics				Croquis N°1	



Plan habitation

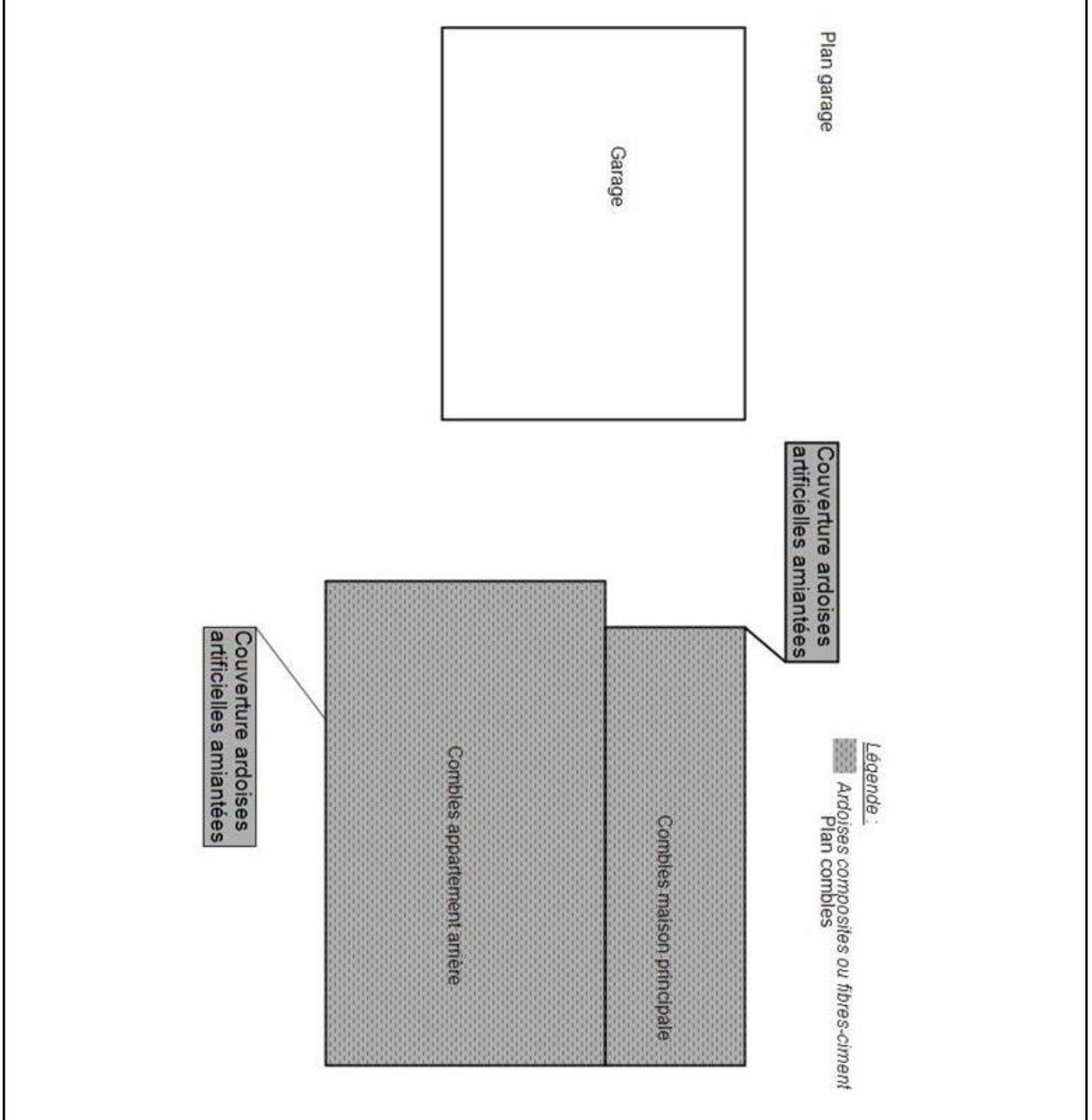


# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	1453.MARPAUX			Adresse de l'immeuble :	3 rue de Guernika 64130 MAULÉON-LICHARRE
N° planche :	2/2	Version :	0		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2





## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

#### EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

#### « Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

**Cette action corrective de second niveau consiste à :**

- prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	1453.MARPAUX A
Date de l'évaluation	15/09/2022
Bâtiment	Maison individuelle 3 rue de Guernika 64130 MAULÉON-LICHARRE
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Combles perdus appat arrière
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Amiante ciment - Ardoises
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Combles perdus appat arrière
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	1453.MARPAUX A
Date de l'évaluation	15/09/2022
Bâtiment	Maison individuelle 3 rue de Guernika 64130 MAULÉON-LICHARRE
Etage	2ème
Pièce ou zone homogène	Combles perdus maison principale
Elément	Plafond
Matériau / Produit	Amiante ciment - Ardoises
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Combles perdus maison principale
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

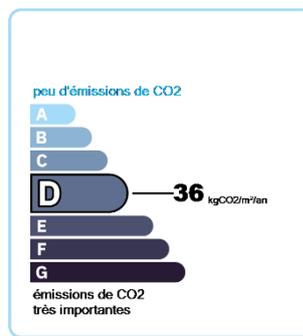
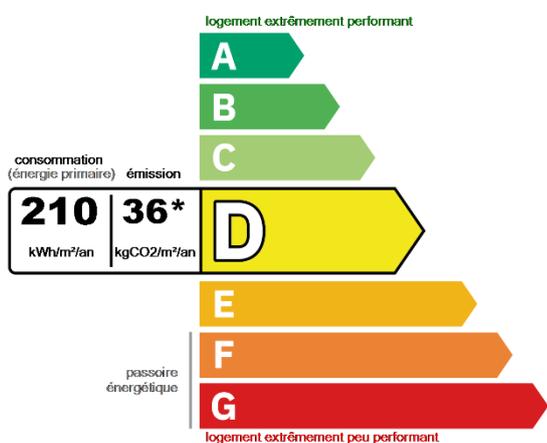
établi le : 15/09/2022  
valable jusqu'au : 14/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)*

adresse : **3 rue de Guernika, 64130 MAULÉON-LICHARRE**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1900  
surface habitable : **280 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : MARPAUX Laurence  
adresse : 3 rue de Guernika , 64130 MAULÉON-LICHARRE

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 10312 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 53432 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **4551 €** et **6157 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

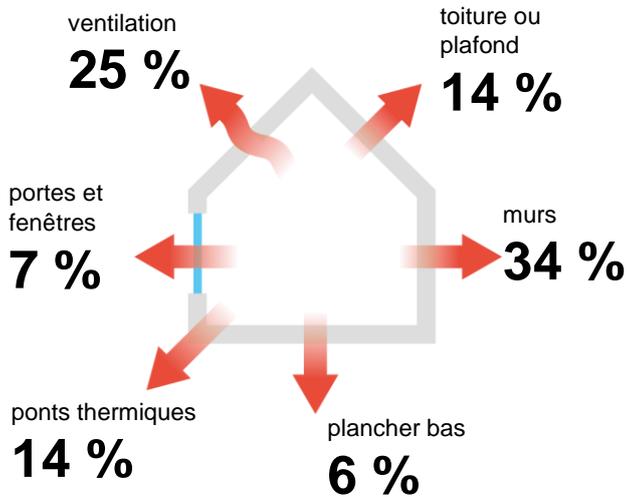
Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

### Informations diagnostiqueur

**GOYHENEIX Julien**  
57 BOULEVARD GAMBETTA  
64130 MAULÉON-LICHARRE  
diagnostiqueur :  
Julien GOYHENEIX

tel : 06 99 52 64 87  
email : [goyhe@hotmail.fr](mailto:goyhe@hotmail.fr)

### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



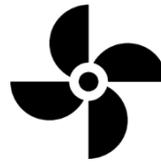
INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

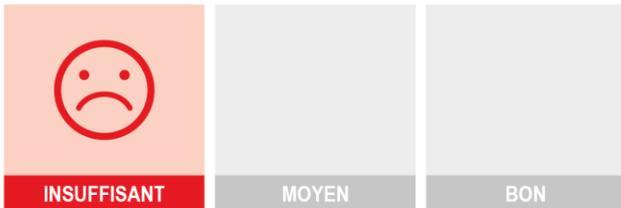
TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtr de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	41676 (41676 éf)	Entre 3 916€ et 5 298€	<b>84%</b>
	électrique	9856 (4285 éf)		
eau chaude sanitaire	gaz naturel	1505 (1505 éf)	Entre 502€ et 680€	<b>12%</b>
	électrique	4430 (1926 éf)		
refroidissement				<b>0%</b>
éclairage	électrique	1 271 (552 éf)	Entre 113€ et 153€	<b>3%</b>
auxiliaires	électrique	221 (96 éf)	Entre 20€ et 26€	<b>1%</b>
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>	<b>58 958 kWh</b> (50 040 kWh é.f.)	Entre 4 551€ et 6 157€ par an		<b>Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous</b>

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 186,2l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -19,4% sur votre facture **soit -896 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 186,2l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

77l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -21% sur votre facture **soit -124 € par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	<p>Mur Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Comble, non isolé</p> <p>Mur Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p>	<b>insuffisante</b>
 plancher bas	Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé	<b>moyenne</b>
 toiture / plafond	Plancher Plaques de plâtre donnant sur Extérieur, non isolé	<b>insuffisante</b>
 toiture / plafond	Plancher Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolé	<b>bonne</b>
 portes et fenêtres	<p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - survitrage vertical (e = 16 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</p> <p>Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 6 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)</p> <p>Porte Bois Opaque pleine</p> <p>Porte Bois Opaque pleine</p>	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	<p>Chaudière condensation Gaz naturel installée en 2021 sur Radiateur</p> <p>Pompe à chaleur Air/Air Electrique installée en 2010 sur Air soufflé</p>
 eau chaude sanitaire	<p>Chaudière condensation Gaz naturel installée en 2021</p> <p>Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2005</p>
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	<p>Chaudière condensation :</p> <p>Radiateur : avec régulation pièce par pièce,</p> <p>Pompe à chaleur Air/Air :</p> <p>Air soufflé : avec régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température</p>

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 1800 à 4800 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 27270,67 à 46868,9 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m <sup>2</sup> K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> K/W
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m <sup>2</sup> K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> K/W
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m <sup>2</sup> K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> K/W



murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :  
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima :  $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de  $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$  pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ 

ventilation

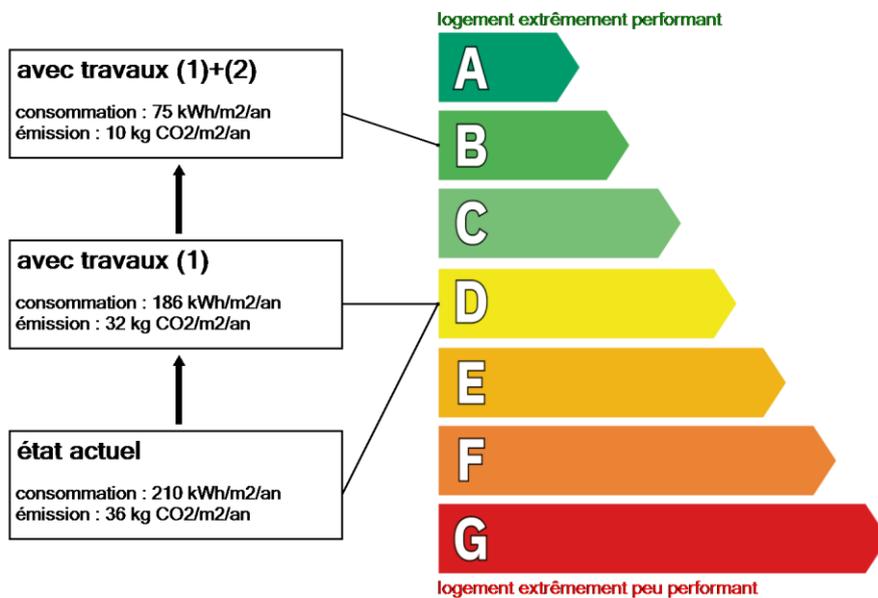
Installer une VMC double flux : Installation d'une VMC double Flux avec échangeur thermique  
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.

**Commentaire:**

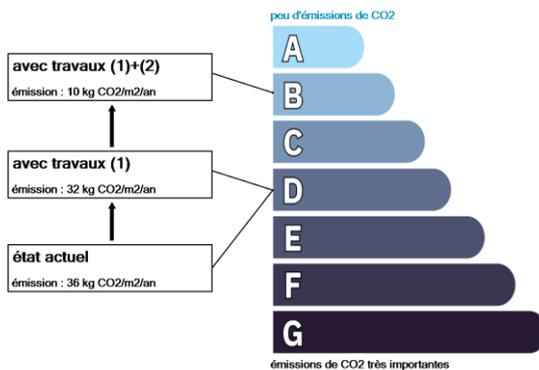
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **MARPAUX**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **15/09/2022**

**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :**

**Conditions climatiques exceptionnelles**

**Comportement des utilisateurs**

**Mauvais fonctionnement ou entretien des systèmes de chauffage**

**Evolution du coût de l'énergie par rapport à la date de réalisation du diagnostic**

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		64 - Pyrénées Atlantiques
Altitude	 donnée en ligne	0
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1900
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	280
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,6

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Nord	Surface	 observée ou mesurée	52,26 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Mur 2 Ouest corps d'habitation	Surface	 observée ou mesurée	26,59 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Mur 3 Ouest partie arrière	Surface	 observée ou mesurée	24,04 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Surface	 observée ou mesurée	32,68 m <sup>2</sup>	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Mur 4 Sud corps d'habitation</b>	Matériau mur	🔍 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Lourde
<b>Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur</b>	Surface	🔍 observée ou mesurée	25,05 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	🔍 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	🔍 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍 observée ou mesurée	Non
<b>Mur 6 Sud sur LNC</b>	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
	Surface	🔍 observée ou mesurée	17,99 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	🔍 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
<b>Mur 7 Est corps d'habitation</b>	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 observée ou mesurée	Comble fortement ventilé
	Surface Aiu	🔍 observée ou mesurée	17,99 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	🔍 observée ou mesurée	90 m <sup>2</sup>
<b>Mur 8 Est partie arrière</b>	Etat isolation des parois du local non chauffé	📄 document fourni	Non
	Surface	🔍 observée ou mesurée	29,59 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	🔍 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
<b>Plafond corps d'habitation</b>	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Lourde
	Surface	🔍 observée ou mesurée	9,75 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	🔍 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	🔍 observée ou mesurée	25 cm
<b>Plafond partie arrière</b>	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
	Surface	🔍 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>
	Type	🔍 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
<b>Plafond corps d'habitation</b>	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère
	Surface	🔍 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>
	Type	🔍 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍 observée ou mesurée	Oui
<b>Plafond partie arrière</b>	Epaisseur isolant	📄 document fourni	20 cm
	Inertie	🔍 observée ou mesurée	Légère

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus	
Surface Aiu	 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>	
Surface Aue	 observée ou mesurée	90 m <sup>2</sup>	
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	
<b>Plancher</b>	Surface	 observée ou mesurée	140 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-	 observée ou mesurée	45 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non	 observée ou mesurée	140 m <sup>2</sup>
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
<b>Fenêtre Ouest</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,44 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
<b>Fenêtre Ouest partie arrière</b>	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,04 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,36 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Porte fenêtre Ouest partie arrière</b>	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,44 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Fenêtre Sud corps d'habitation</b>	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,81 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	<b>Fenêtre Sud partie arrière</b>	Type ouverture	 observée ou mesurée
Type volets		 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud
Surface de baies		 observée ou mesurée	6,31 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Survitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Fenêtre Nord Corps d'habitation</b>	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,8 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm	
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Gaz de remplissage	🔍 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	🔍 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	🔍 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée	Nord
<b>Fenêtre Nord corps d'habitation</b>		
Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	3,78 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Épaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	🔍 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	🔍 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	🔍 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée	Nord
<b>Porte fenêtre Ouest corps d'habitation</b>		
Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	2,52 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Épaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	🔍 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	🔍 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	🔍 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée	Ouest
<b>Fenêtre Ouest corps d'habitation</b>		
Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	1 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Épaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	🔍 observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	🔍 observée ou mesurée	Fenêtres battantes

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
<b>Porte entrée corps d'habitation</b>	Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	 observée ou mesurée	2,02 m <sup>2</sup>
<b>Porte ouest</b>	Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	 observée ou mesurée	1,71 m <sup>2</sup>
<b>Linéaire Plancher Mur 1 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	23,28 m
<b>Linéaire Plancher Mur 2 Ouest corps d'habitation</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,38 m
<b>Linéaire Plancher Mur 3 Ouest partie arrière</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,82 m
<b>Linéaire Plancher Mur 4 Sud corps d'habitation</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,88 m
<b>Linéaire Plancher Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,06 m
<b>Linéaire Plancher Mur 6 Sud sur LNC</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,92 m
<b>Linéaire Plancher Mur 7 Est corps d'habitation</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,38 m
<b>Linéaire Plancher Mur 8 Est partie arrière</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,75 m
<b>Linéaire Mur 1 Nord (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	24,18 m
<b>Linéaire Mur 2 Ouest corps d'habitation (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,58 m
<b>Linéaire Mur 3 Ouest partie arrière (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,32 m
<b>Linéaire Mur 4 Sud corps d'habitation (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,88 m
<b>Linéaire Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,06 m
<b>Linéaire Mur 6 Sud sur LNC (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,92 m
<b>Linéaire Mur 7 Est corps d'habitation (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,38 m
<b>Linéaire Mur 8 Est partie arrière (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,75 m
<b>Linéaire Mur 1 Nord (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	24,18 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 2 Ouest corps d'habitation (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	11,58 m
<b>Linéaire Mur 3 Ouest partie arrière (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	12,32 m
<b>Linéaire Mur 4 Sud corps d'habitation (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	12,88 m
<b>Linéaire Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	12,06 m
<b>Linéaire Mur 6 Sud sur LNC (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	6,92 m
<b>Linéaire Mur 7 Est corps d'habitation (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	11,38 m
<b>Linéaire Mur 8 Est partie arrière (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	3,75 m
<b>Linéaire Mur 1 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 2 Ouest corps d'habitation (à gauche du</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 3 Ouest partie arrière (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 4 Sud corps d'habitation (à gauche du</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur (à gauche du</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 7 Est corps d'habitation (à gauche du</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 8 Est partie arrière (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 1 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 2 Ouest corps d'habitation (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 3 Ouest partie arrière (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 4 Sud corps d'habitation (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 7 Est corps d'habitation (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 8 Est partie arrière (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	🔍 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	🔍 observée ou mesurée	2,6 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre Nord Corps d'habitation Mur 1 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre Nord corps d'habitation Mur 1 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	13,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Porte fenêtre Ouest corps d'habitation Mur 2 Ouest corps d'habitation</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre Ouest corps d'habitation Mur 2 Ouest corps d'habitation</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre Ouest Mur 3 Ouest partie arrière</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre Ouest partie arrière Mur 3 Ouest partie arrière</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre Ouest partie arrière Mur 3 Ouest partie arrière</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Porte fenêtre Ouest partie arrière Mur 3 Ouest partie arrière</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre Sud corps d'habitation Mur</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,6 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>4 Sud corps d'habitation</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre Sud partie arrière Mur 5 Sud partie arrière sur extérieur</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Porte entrée corps d'habitation Mur 1 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
<b>Linéaire Porte ouest Mur 3 Ouest partie arrière</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée			
équipements	Chaudière condensation	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire		
		Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Chaudière condensation		
		Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée	220 m <sup>2</sup>		
		Année d'installation	🔍 observée ou mesurée	2021		
		Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée	Gaz et Gaz		
		Présence d'une ventouse	🔍 observée ou mesurée	Non		
		QPO	❌ valeur par défaut	0,12 kW		
		Pn	❌ valeur par défaut	24 kW		
		Rpn	❌ valeur par défaut	95,14 %		
		Rpint	❌ valeur par défaut	106,45 %		
		Présence d'une veilleuse	🔍 observée ou mesurée	Non		
		Type émetteur	🔍 observée ou mesurée	Radiateur		
		Surface chauffée par émetteur	🔍 observée ou mesurée	220 m <sup>2</sup>		
		Type de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Central		
		Equipement d'intermittence	🔍 observée ou mesurée	Absent		
Présence de comptage	🔍 observée ou mesurée	Non				
équipements	Pompe à chaleur Air/Air	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire		
		Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Air		
		Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>		
		Année d'installation	🔍 observée ou mesurée	2010		
		Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée	Electricité		
		Présence d'une ventouse	🔍 observée ou mesurée	Non		
		Présence d'une veilleuse	🔍 observée ou mesurée	Non		
		SCOP / COP	❌ valeur par défaut	2,3		
		Type émetteur	🔍 observée ou mesurée	Air soufflé		
		Surface chauffée par émetteur	🔍 observée ou mesurée	60 m <sup>2</sup>		
		Type de chauffage	🔍 observée ou mesurée	Central		
		Equipement d'intermittence	🔍 observée ou mesurée	Central avec minimum de température		
		Présence de comptage	🔍 observée ou mesurée	Non		
		équipements	Chaudière condensation	Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Chaudière condensation
				Type production ECS	🔍 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	🔍 observée ou mesurée			Non		
Bouclage / Traçage	🔍 observée ou mesurée			Réseau non bouclé		
Pièces alimentées contiguës	🔍 observée ou mesurée			Non		
Production en volume habitable	🔍 observée ou mesurée			Non		
équipements	Chauffe-eau vertical	Type générateur	🔍 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical		
		Année installation	🔍 observée ou mesurée	2005		
		Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée	Electricité		
		Type production ECS	🔍 observée ou mesurée	Individuel		
		Isolation du réseau de distribution	🔍 observée ou mesurée	Non		
		Pièces alimentées contiguës	🔍 observée ou mesurée	Non		
Production en volume habitable	🔍 observée ou mesurée	Non				

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Volume de stockage		observée ou mesurée	200 L
Type de ballon		observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon		observée ou mesurée	Autres ou inconnue
Type de ventilation		observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
<b>Ventilation</b>			
Année installation		valeur par défaut	1900
Plusieurs façades exposées		observée ou mesurée	Non



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

#### ● Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment :  appartement  
 maison individuelle

Nature du gaz distribué :  GN  
 GPL  
 Air propané ou butané

Distributeur de gaz : GrDF

Installation alimentée en gaz :  OUI  NON

Rapport n° : 1453.MARPAUX GAZ

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : **3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

Escalier :  
Bâtiment :  
N° de logement :

Etage :  
Numéro de Lot :  
Réf. Cadastre : **NC**  
Date du Permis de construire :

### B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

#### ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : **Madame MARPAUX**

Prénom : **Laurence**

Adresse : **3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

#### ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom

Adresse :

#### ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom : **Madame MARPAUX**

Prénom : **Laurence**

Adresse : **3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

Téléphone :

Numéro de point de livraison gaz  
Ou  Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres  
Ou  A défaut le numéro de compteur  
**Numéro : 1621B130253819**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

#### ● Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **GOYHENEIX Julien**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **GOYHENEIX Julien**

Adresse : **57 BOULEVARD GAMBETTA  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

N° Siret : **83280324100013**

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ IARD**

N° de police : **64099212** date de validité: **31/10/2019**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT, 17 Rue BORREL 81100 CASTRES** le **14/06/2017**

N° de certification : **C2766**

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **NF P45-500 Janvier 2013**



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Appareil de cuisson	Non raccordé	
Non renseigné	Cuisine	
Chauffage	Etanche	
BOSH	Cuisine	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

## E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

## F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

## G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

**Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.**

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou  Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

### I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par \_\_\_\_\_ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

### J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

GOYHENEIX Julien  
57 Boulevard Gambetta  
64130 MAULEON  
SIRET : 832 803 241 00013  
Port : 06 99 52 64 87

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **15/09/2022**  
Fait à **MAULÉON-LICHARRE** le **15/09/2022**  
Rapport n° : **1453.MARPAUX GAZ**  
Date de fin de validité : **14/09/2025**  
Nom / Prénom du responsable : **GOYHENEIX Julien**  
Nom / Prénom de l'opérateur : **GOYHENEIX Julien**

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**



# Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**  
Département : **PYRENEES ATLANTIQUES** Date de construction :  
Commune : **MAULÉON-LICHARRE (64130 )** Année de l'installation : **> à 15 ans**  
Adresse : **3 rue de Guernika** Distributeur d'électricité : **Enedis**  
Lieu-dit / immeuble :  
Réf. Cadastre : **NC** Rapport n° : **1453.MARPAUX ELEC**  
▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :** La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **MARPAUX Laurence**  
Tél. : Email :  
Adresse : **3 rue de Guernika 64130 MAULÉON-LICHARRE**  
▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**  
Nom : **GOYHENEIX**  
Prénom : **Julien**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **GOYHENEIX Julien**  
Adresse : **57 BOULEVARD GAMBETTA**  
**64130 MAULÉON-LICHARRE**  
N° Siret : **83280324100013**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ IARD**  
N° de police : **64099212** date de validité : **31/10/2019**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT** , le 18/07/2017 , jusqu'au 17/07/2022  
N° de certification : **C2766**



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

1453.MARPAUX ELEC

2/12



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
				par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.	
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <math>\leq 30</math> mA.</li> </ul>	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <math>\leq 30</math> mA.</li> </ul>	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Vérifier l'ensemble	Retirer et/ou remplacer les fusibles de modèle non autorisés
B.4.3 c)	Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.	Vérifier l'ensemble	Le neutre commun est interdit s'il ne répond pas aux règles de mise en sécurité d'une installation dite "à neutre unique". Se rapprocher d'un électricien qualifié

1453.MARPAUX ELEC

3/12

GOYHENEIX Julien au capital de - RCS PAU N° 83280324100013 – APE 6831Z

57 BOULEVARD GAMBETTA –64130 MAULÉON-LICHARRE

Tel : 06 99 52 64 87 – Port :

E-mail :goyhe@hotmail.fr

le présent rapport ne peut être dissocié, reproduit sinon en son entier sans autorisation écrite.



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Vérifier l'ensemble	Mettre en place les caches manquants et/ou remplacer les caches détériorés
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.	Vérifier l'ensemble	Retirer et/ou protéger les dispositifs de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Vérifier l'ensemble	Retirer et/ou remplacer les matériels électriques vétustes

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Sans objet**

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) *Avertissement:* la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité $\leq 2$ ohms).	
B.4.3 e)	Courant assigné (calibre) de la PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES de chaque circuit adapté à la section des CONDUCTEURS.	
B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	
B.4.3 f2)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION d'alimentation de chacun des tableaux est en adéquation avec le courant assigné du dispositif de protection placé immédiatement en amont.	
B.4.3 f3)	La section des CONDUCTEURS de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	
B.5.3 a)	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

### 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Etat de l'installation intérieure d'électricité



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **15/09/2022**

Date de fin de validité : **14/09/2025**

Etat rédigé à **MAULÉON-LICHARRE** Le **15/09/2022**

Nom : **GOYHENEIX** Prénom : **Julien**

GOYHENEIX Julien  
57 Boulevard Gambetta  
64130 MAULÉON  
SIRET : 832 803 241 00013  
Port : 06 99 52 64 87



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### ANNEXE 1 – OBSERVATIONS

#### LISTE DES ANOMALIES COMPENSEES

N° article (2)	Libellé des anomalies	Localisation	Observation(s)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

(2) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### ANNEXE 2 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

#### Point de contrôle N° B.4.3 b)



**Description :** Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).

**Observation(s)** Retirer et/ou remplacer les fusibles de modèle non autorisés

**Localisation :** Vérifier l'ensemble

#### Point de contrôle N° B.4.3 c)



**Description :** Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.

**Observation(s)** Le neutre commun est interdit s'il ne répond pas aux règles de mise en sécurité d'une installation dite "à neutre unique". Se rapprocher d'un électricien qualifié

**Localisation :** Vérifier l'ensemble



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### Point de contrôle N° B.7.3 a)



Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s) Mettre en place les caches manquants et/ou remplacer les caches détériorés

Localisation : Vérifier l'ensemble

### Point de contrôle N° B.7.3 e)



Description : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Retirer et/ou protéger les dispositifs de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Localisation : Vérifier l'ensemble



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

### Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
<u>Observation(s)</u>	Retirer et/ou remplacer les matériels électriques vétustes
<u>Localisation :</u>	Vérifier l'ensemble



# Rapport d'Expertises Immobilières

Constat Amiante, Etat Termites,  
Constat des Risques d'Exposition au Plomb,  
Certificat de Superficie (Loi Carrez),  
Diagnostic de Performance Energétique, Diagnostic Electricité



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007,  
Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété :

**Maison individuelle**

Adresse :

**2 rue d'Iraty  
64130 MAULÉON-LICHARRE**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral  
comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court  
terme.

Descriptif du bien : **Maison d'habitation sur 3 niveaux  
avec 2 logements.**

Encombrement constaté : **L'ensemble des pièces de la  
maison sauf l'appartement arrière est encombrée le jour  
de la visite (maison meublée).**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Mme et Mr MARPAUX et SCHLAIFER Laurence et Claude**

Qualité : **Particulier**

Adresse : **2 Rue d'Iraty**

**64130 MAULÉON-LICHARRE**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **La propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **LARRANDABURU Bernard**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

**LARRANDABURU Bernard**

Adresse : **Route d'Ahusquy 64470 ALCAY**

N° siret : **492 044 615 00036**

N° certificat de qualification : **CPDI0729**

Date d'obtention : **06/11/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les  
compétences sont certifiées par : **I.Cert**

**Parc d'affaires espace performance**

**Batiment K**

**35760 SAINT-GRÉGOIRE**

Organisme d'assurance  
professionnelle : **ALLIANZ IARD**

N° de contrat d'assurance : **54089211**

Date de validité du contrat  
d'assurance : **31/08/2023**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

<b>D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :</b>		
<b>Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)</b>	<b>Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)</b>	<b>Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *</b>
<b>1er SS</b>		
<b>Garage</b>	Mur – Crépis – Sol et Plafond : Béton	Absence d'indice.
<b>RDC</b>		
<b>Corridor 1</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Crépis + cimaise bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Crémaillère - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante - Bois	Absence d'indice.
<b>Chambre n°1</b>	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
<b>SdB1</b>	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Cage Esc.</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton + plancher bois Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Crémaillère - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Escalier Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante - Bois	Absence d'indice.
	Placard - Plâtré + bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Séjour</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Cheminée - Plâtré + bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Salle à Manger</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Cuisine</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faience/Peinture	Absence d'indice.
<b>Séchoir</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Panneaux bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Charpente + couverture - Bois + couverture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Buanderie</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Crépis Faience/Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard n°1 - Plâtré + bois Faïence/Peinture	Absence d'indice.
	Placard n°2 - Plâtré + bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Hall d'entrée</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Fixe : Dormant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Béton	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard - Plâtré + bois Peinture	Absence d'indice.
<b>1er</b>		
<b>Corridor 2</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Crépis + cimaise bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Crémaillère - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
<b>Chambre n°2</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte-Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Balcon</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte-Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
<b>Chambre n°3</b>	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
<b>Chambre n°4</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Placard - Plâtre + bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Appt arrière : Balcon</b>	Mur - Crépis Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Garde-corps n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Lambris bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
<b>Appt arrière : Séjour/cuisine</b>	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Appt arrière : Bureau</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard - Plâtre + bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Appt arrière : Dgt</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Appt arrière : SdB/WC</b>	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Appt arrière : Chambre</b>	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
<b>2ème</b>		
<b>Corridor 3</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Lambris bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Vélux n°1 - Bois	Absence d'indice.
	Vélux n°2 - Bois	Absence d'indice.
<b>Chambre n°5</b>	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Plafond - Lambris bois + boiserie Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Lé thermoplastique	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Huisserie de porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>SdB2</b>	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Dalles PVC	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Toilettes</b>	Mur - Plâtre Faïence/Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Moquette	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Combles</b>	Charpente + couverture - Bois + couverture	Absence d'indice.
	Plancher - Plâtre sous solivettes + isolant	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

<b>E</b>	<b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b>
	<b>L'ensemble de la maison sauf l'appartement arrière n'a pas pu être examiné(es) dans sa/leur totalité du fait de l'encombrement le jour de la visite.</b>

## **F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION**

L'intervention a été effectuée sans démolition de murs, de faux plafonds, de doubles cloisons, sans dépose de parquet, plinthes, revêtements aux murs, au sol et au plafond, sans déplacement de mobilier lourd et fragile, sans démontage de mobiliers fixes, cuisines aménagées, bibliothèques) et sans sondage des abouts de solives car intégrés dans les murs.

**Les éléments (sols, murs, plafonds et pièces diverses de bois) de l'ensemble de la maison sauf de l'appartement arrière n'ont pas pu être examinés dans leur totalité du fait de l'encombrement le jour de la visite.**

## **G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS**

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé : Poinçon, échelle, lampe torche...

## H CONSTATATIONS DIVERSES

### Indices de présence d'agents de dégradations biologiques du bois.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.**

## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **19/03/2023**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Bernard LARRANDABURU  
64470 ALCAY  
Tél. 06.33.31.74.76

Référence : **MARPAUX et SCHLAIFER 15627 06.09.22 T**

Fait à : **ALCAY** le : **20/09/2022**

Visite effectuée le : **06/09/2022**

Durée de la visite :

Nom du responsable : **LARRANDABURU Bernard**

Opérateur : Nom : **LARRANDABURU**

Prénom : **Bernard**

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

MARPAUX et SCHLAIFER 15627 06.09.22 T

**LARRANDABURU Bernard** SIRET : 492 044 615 00036 Code APE : 7120 B

Maison Bassa Berria Route d'Ahusquy 64470 ALCAY

Tél : 06.33.61.74.76 E-mail : larrandaburuassistance@orange.fr

9/10

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



# Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI0729 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur LARRANDABURU Bernard

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 06/12/2017 - Date d'expiration : 05/12/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 06/12/2017 - Date d'expiration : 05/12/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 04/12/2018 - Date d'expiration : 03/12/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 25/10/2017 - Date d'expiration : 24/10/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 06/11/2017 - Date d'expiration : 05/11/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 07/12/2018.

\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticqueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0522  
PORTÉE  
CERTIFICATION DE PERSONNES  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

CPE DI FR 11 rev13



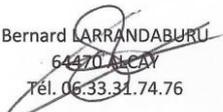
# Rapport d'Expertises Immobilières

Constat Amiante, Etat Termites,  
Constat des Risques d'Exposition au Plomb,  
Certificat de Superficie (Loi Carrez),  
Diagnostic de Performance Energétique, Diagnostic Electricité



www.pacte-deontologique.fr

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

<b>A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP</b>										
Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie										
<b>B Objet du CREP</b>										
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives					<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente					
<input type="checkbox"/> Occupées					<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location					
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non										
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :										
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble					<input type="checkbox"/> Avant travaux					
<b>C Adresse du bien</b>					<b>D Propriétaire</b>					
2 rue d'Iraty 64130 MAULÉON-LICHARRE					Nom : Mme et Mr MARPAUX et SCHLAIFER Laurence et Claude Adresse : 2 Rue d'Iraty 64130 MAULÉON-LICHARRE					
<b>E Commanditaire de la mission</b>										
Nom : Mme et Mr MARPAUX et SCHLAIFER Laurence et Claude					Adresse : 2 Rue d'Iraty 64130 MAULÉON-LICHARRE					
Qualité : Particulier										
<b>F L'appareil à fluorescence X</b>										
Nom du fabricant de l'appareil :Niton					Nature du radionucléide :Cadmium 109					
Modèle de l'appareil :XLP 300					Date du dernier chargement de la source :01/07/2018					
N° de série : 16137					Activité de la source à cette date :370 Mbq					
<b>G Dates et validité du constat</b>										
N° Constat : MARPAUX et SCHLAIFER 15627					Date du rapport : 20/09/2022					
06.09.22 P					Date limite de validité : Aucune					
Date du constat : 06/09/2022										
<b>H Conclusion</b>										
Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
269	26	9,67 %	243	90,33 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
<b>Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence</b>										
<b>I Auteur du constat</b>										
Signature					Cabinet : LARRANDABURU Bernard					
 Bernard LARRANDABURU 64470 ALCAY Tél. 06.33.33.74.76					Nom du responsable : LARRANDABURU Bernard					
					Nom du diagnostiqueur : LARRANDABURU Bernard					
					Organisme d'assurance :					
					Police :					

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1

### RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES ..... 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3

L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5

### PRESENTATION DES RESULTATS ..... 5

### CROQUIS ..... 6

### RESULTATS DES MESURES ..... 7

### COMMENTAIRES ..... 22

### LES SITUATIONS DE RISQUE ..... 23

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	23
---	----

### OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES ..... 23

### ANNEXES ..... 24

CERTIFICAT DE QUALIFICATION .....	25
-----------------------------------	----

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**  
**Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;**  
**Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb**

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**

**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : <b>LARRANDABURU Bernard</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>I.Cert, Parc d'affaires espace performance Batiment K 35760 SAINT-GRÉGOIRE</b> Numéro de Certification de qualification : <b>CPDI0729</b> Date d'obtention : <b>25/10/2017</b>
---	---

**2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)**

Déclaration ASN (DGSNR) : <b>T640314</b> Nom du titulaire : <b>LARRANDABURU Bernard</b>	Date d'autorisation : <b>28/11/2016</b>
--	---

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **LARRANDABURU Bernard**

**2.3 Etalonnage de l'appareil**

Fabriquant de l'étalon : <b>NITON</b> N° NIST de l'étalon : <b>SRM 2573</b>	Concentration : <b>1,04 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,06 mg/cm<sup>2</sup></b>
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	1	06/09/2022	1,04
En fin du CREP	488	06/09/2022	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

**2.5 Description de l'ensemble immobilier**

Année de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b> Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de cages d'escalier : <b>1</b> Nombre de niveaux : <b>3</b>
--	---

**2.6 Le bien objet de la mission**

Adresse : <b>2 rue d'Iraty</b> <b>64130 MAULÉON-LICHARRE</b> Type : <b>Maison individuelle : 2 logements</b> Nombre de Pièces : Référence Cadastre : <b>NC</b>	Bâtiment : Entrée/cage n° : Étage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : <b>Habitation (Maisons individuelles)</b>
--	---

**2.7 Occupation du bien**

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

<b>2.8 Liste des locaux visités</b>		
<b>N°</b>	<b>Local</b>	<b>Etage</b>
1	Corridor 1	RDC
2	Chambre n°1	RDC
3	SdB1	RDC
4	Cage Esc.	RDC
5	Séjour	RDC
6	Salle à Manger	RDC
7	Cuisine	RDC
8	Séchoir	RDC
9	Buanderie	RDC
10	Hall d'entrée	RDC
11	Corridor 2	1er
12	Chambre n°2	1er
13	Balcon	1er
14	Chambre n°3	1er
15	Chambre n°4	1er
16	Corridor 3	2ème
17	Chambre n°5	2ème
18	SdB2	2ème
19	Toilettes	2ème
20	Appt arrière : Balcon	1er
21	Appt arrière : Séjour/cuisine	1er
22	Appt arrière : Bureau	1er
23	Appt arrière : Dgt	1er
24	Appt arrière : SdB/WC	1er
25	Appt arrière : Chambre	1er

<b>2.9 Liste des locaux non visités</b>		
Néant, tous les locaux ont été visités.		

### **3 METHODOLOGIE EMPLOYEE**

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

#### **3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x**

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

#### **3.2 Stratégie de mesurage**

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectuée :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

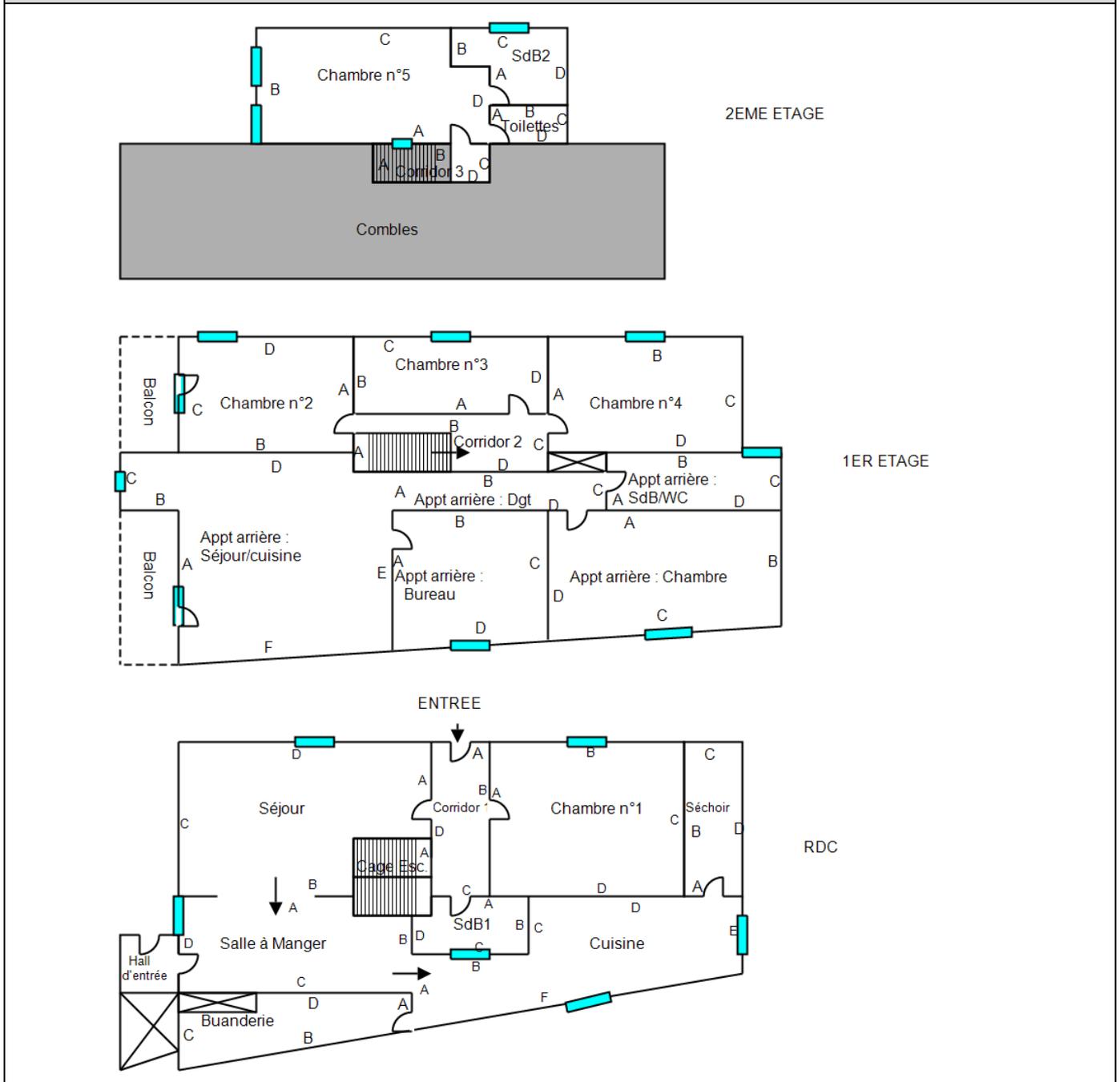
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

## 5 CROQUIS

### Croquis N°1



## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Corridor 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,03	0	
3					MD			0,11		
16	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,2	0	
17						MD				
4	B	Mur	Crépis + cimaise bois	Peinture	C			0,45	0	
5					MD			0,24		
18	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
19						MD				
22	C	Escalier	Crémaillère	Bois		C		0,09	0	
23						MD				
24	C	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois		C		0,12	0	
25						MD				
26	C	Escalier	Ensemble des marches	Bois		C		0,11	0	
27						MD				
28	C	Escalier	Main-courante	Bois		C		0,36	0	
29						MD				
6	C	Mur	Crépis	Peinture	C			0,07	0	
7					MD			0,35		
8	D	Mur	Crépis	Peinture	C			0,41	0	
9					MD			0,07		
20	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
21						MD				
12	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
13					MD			0,45		
14	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	C			0,08	0	
15					MD			0,03		
10	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,26	0	
11					MD			0,07		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
32	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,41	0	
33					MD			0,06		
42	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
43						MD				
	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	B	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
30	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	C			0,07	0	
31					MD		0,11			
34	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
35					MD		0,11			
36	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,11	0	
37					MD		0,26			
38	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,4	0	
39					MD		0,29			
40	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
41					MD		0,33			
46	Sol	Plancher	Bois		C			0,09	0	
47					MD		0,4			
44	Toutes zones	Plinthes	Bois		C			0,31	0	
45					MD		0,05			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : SdB1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
48	A	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,45	0	
49					MD		0,06			
62	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,11	0	
63					MD		0,1			
50	B	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,06	0	
51					MD		0,1			
56	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,02	0	
57					MD		0,08			
58	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
59					MD		0,21			
52	C	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,25	0	
53					MD		0,16			
54	D	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,49	0	
55					MD		0,34			
60	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,26	0	
61					MD		0,21			
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Cage Esc. (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
64	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
65					MD		0,28			
78	B	Escalier Crémaillère	Bois		C			0,11	0	
79					MD		0,08			
80	B	Escalier Ensemble des contre-marches	Bois		C			0,17	0	
81					MD		0,07			
82	B	Escalier Ensemble des marches	Bois		C			0,1	0	
83					MD		0,09			
84	B	Escalier Main-courante	Bois		C			0,05	0	
85					MD		0,08			
66	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,22	0	
67					MD		0,37			
86	B	Placard	Plâtré + bois	Peinture	C			0,08	0	
87					MD		0,26			
68	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
69					MD		0,08			
70	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,04	0	
71					MD		0,1			
72	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
73					MD		0,24			
74	Sol	Plancher	Béton + plancher bois	Carrelage	C			0,07	0	
75					MD		0,09			
76	Toutes zones	Plinthes	Bois		C			0,02	0	
77					MD		0,11			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Séjour (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
88	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
89					MD		0,07			
106	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,32	0	
107					MD		0,02			
90	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
91					MD		0,28			
108	C	Cheminée	Plâtré + bois	Peinture	C			0,06	0	
109					MD		0,08			
92	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,41	0	
93					MD		0,2			
98	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
99					MD		0,04			
100	D	Fenêtre Dormant et	Bois	Peinture	C			0,09	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
101		ouvrant intérieurs			MD			0,08		
102	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,09	0	
103					MD			0,08		
94	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,04	0	
95					MD			0,06		
104	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,48	0	
105					MD			0,07		
96	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,33	0	
97					MD			0,06		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Salle à Manger (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
110	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,32	0	
111					MD			0,07		
118	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
119					MD			0,31		
112	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
113					MD			0,09		
114	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,05	0	
115					MD			0,08		
120	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
121					MD			0,11		
122	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,3	0	
123					MD			0,11		
124	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,09	0	
125					MD			0,09		
116	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,29	0	
117					MD			0,15		
126	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
127					MD			0,39		
128	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,21	0	
129					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Cuisine (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
130	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,44	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
131					MD			0,11		
146	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
147					MD			0,07		
132	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
133					MD			0,11		
134	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,24	0	
135					MD			0,44		
136	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
137					MD			0,22		
	D	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	D	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
148	E	Mur	Plâtre	Faïence/Peinture	C			0,16	0	
149					MD			0,37		
140	F	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,4	0	
141					MD			0,08		
142	F	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,08	0	
143					MD			0,36		
150	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,27	0	
151					MD			0,19		
144	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,26	0	
145					MD			0,1		
138	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,39	0	
139					MD			0,49		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Séchoir (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
152	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,23	0	
153					MD			0,07		
	A	Porte Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
154	B	Mur	Crépis	Peinture	C			0,06	0	
155					MD			0,1		
156	C	Mur	Crépis	Peinture	C			0,44	0	
157					MD			0,1		
166	C	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,11	0	
167					MD			0,09		
158	D	Mur	Panneaux bois	Peinture	C			0,1	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
159					MD			0,08		
164	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	C			0,3	0	
165					MD			0,36		
162	Toiture	Charpente + couverture	Bois + couverture		C			0,09	0	
163					MD			0,45		
160	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,03	0	
161					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Buanderie (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
168	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,07	0	
169					MD			0,07		
182	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,24	0	
183					MD			0,09		
170	B	Mur	Crépis	Peinture	C			0,1	0	
171					MD			0,08		
186	B	Placard n°1	Plâtré + bois	Faience/Peinture	C			0,08	0	
187					MD			0,06		
172	C	Mur	Crépis	Faience/Peinture	C			0,09	0	
173					MD			0,37		
184	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
185					MD			0,26		
174	D	Mur	Crépis	Faience/Peinture	C			0,1	0	
175					MD			0,09		
188	D	Placard n°2	Plâtré + bois	Peinture	C			0,48	0	
189					MD			0,37		
178	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
179					MD			0,1		
180	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	C			0,23	0	
181					MD			0,1		
176	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,25	0	
177					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Hall d'entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
190	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,01	0	
191					MD			0,1		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
206	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,42	0	
207					MD			0,1		
192	B	Mur	Crépis	Peinture	C			0,3	0	
193					MD			0,08		
208	B	Placard	Plâtré + bois	Peinture	C			0,08	0	
209					MD			0,08		
200	C	Fenêtre Fixe : Dormant intérieur	Bois	Peinture	C			0,1	0	
201					MD			0,09		
194	C	Mur	Crépis	Peinture	C			0,47	0	
195					MD			0,47		
196	D	Mur	Crépis	Peinture	C			0,1	0	
197					MD			0,29		
202	Plafond	Plafond	Béton		C			0,06	0	
203					MD			0,06		
204	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	C			0,45	0	
205					MD			0,2		
198	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,07	0	
199					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Corridor 2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
222	A	Escalier Crémaillère	Bois		C			0,31	0	
223					MD			0,21		
224	A	Escalier Ensemble des contre-marches	Bois		C			0,07	0	
225					MD			0,04		
226	A	Escalier Ensemble des marches	Bois		C			0,09	0	
227					MD			0,11		
228	A	Escalier Main-courante	Bois		C			0,1	0	
229					MD			0,46		
210	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,07	0	
211					MD			0,5		
212	B	Mur	Crépis + cimaise bois	Peinture	C			0,13	0	
213					MD			0,05		
218	B	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
219					MD			0,05		
214	C	Mur	Crépis	Peinture	C			0,06	0	
215					MD			0,09		
220	C	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
221					MD			0,48		
216	D	Mur	Crépis	Peinture	C			0,08	0	
217					MD			0,11		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
230	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
231						MD		0,11		
232	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,1	0		
233					MD		0,09			
234	Sol	Plancher	Bois		C		0,11	0		
235					MD		0,46			
236	Toutes zones	Plinthes	Bois		C		0,1	0		
237					MD		0,08			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Chambre n°2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
238	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
239					MD		0,07			
242	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
243						MD		0,09		
240	B	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,09	0		
241					MD		0,1			
244	C	Mur	Plâtre	Peinture	C		0,08	0		
245					MD		0,06			
252	C	Porte-Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
253						MD		0,03		
254	C	Porte-Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,31	0	
255						MD		0,46		
256	C	Porte-Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C		0,47	0	
257						MD		0,1		
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
246	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
247					MD		0,27			
250	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C		0,09	0		
251					MD		0,1			
248	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C		0,17	0		
249					MD		0,39			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

### Local : Balcon (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
258	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,1	0	
259					MD		0,42			
264	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
265					MD		0,08			
266	A	Porte-Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
267					MD		0,3			
268	A	Porte-Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
269					MD		0,06			
270	A	Porte-Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,21	0	
271					MD		0,11			
272	B	Garde-corps n°1	Métal	Peinture	C			0,07	0	
273					MD		0,11			
274	C	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	C			0,21	0	
275					MD		0,08			
276	D	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	C			0,07	0	
277					MD		0,06			
260	Plafond	Plafond	Lambris bois		C			0,42	0	
261					MD		0,32			
262	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	C			0,11	0	
263					MD		0,23			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
278	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,48	0	
279					MD		0,1			
286	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,3	0	
287					MD		0,1			
280	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,27	0	
281					MD		0,06			
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
288	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,06	0	
289					MD		0,06			
282	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,1	0	
283					MD		0,06			
284	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
285					MD		0,11			
290	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
291					MD			0,04		
292	Sol	Plancher	Bois		C			0,09	0	
293					MD			0,11		
294	Toutes zones	Plinthes	Bois		C			0,24	0	
295					MD			0,06		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Chambre n°4 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
296	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
297					MD			0,07		
304	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,19	0	
305						MD				
	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
306	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C		0,35	0	
307						MD				
298	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,01	0	
299					MD			0,07		
300	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
301					MD			0,49		
302	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,19	0	
303					MD			0,13		
314	D	Placard	Plâtre + bois	Peinture	C			0,16	0	
315					MD			0,1		
308	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
309					MD			0,07		
310	Sol	Plancher	Bois		C			0,09	0	
311					MD			0,1		
312	Toutes zones	Plinthes	Bois		C			0,39	0	
313					MD			0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Appt arrière : Balcon (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
382	A	Mur	Crépis	Peinture	C			0,09	0	
383					MD			0,4		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
384	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
385					MD			0,31		
386	B	Garde-corps n°1	Métal	Peinture	C			0,1	0	
387					MD			0,34		
388	C	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	C			0,08	0	
389					MD			0,11		
390	D	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	C			0,06	0	
391					MD			0,08		
392	Plafond	Plafond	Lambris bois		C			0,09	0	
393					MD			0,34		
394	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	C			0,4	0	
395					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

<b>Local : Appt arrière : Séjour/cuisine (1er)</b>										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
396	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
397					MD			0,1		
	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
398	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,13	0	
399					MD			0,1		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
400	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
401					MD			0,08		
402	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,28	0	
403					MD			0,46		
408	E	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,02	0	
409						MD				
406	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,39	0	
407					MD			0,49		
404	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,09	0	
405					MD			0,07		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Appt arrière : Bureau (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
410	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,49	0	
411					MD			0,1		
428	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,24	0	
429					MD			0,29		
412	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
413					MD			0,05		
430	B	Placard	Plâtré + bois	Peinture	C			0,19	0	
431					MD			0,09		
414	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
415					MD			0,23		
420	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,1	0	
421					MD			0,11		
422	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,24	0	
423					MD			0,08		
416	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
417					MD			0,07		
424	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,33	0	
425					MD			0,09		
426	Sol	Plancher	Bois		C			0,09	0	
427					MD			0,09		
418	Toutes zones	Plinthes	Bois		C			0,08	0	
419					MD			0,06		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Appt arrière : Dgt (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
432	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
433					MD			0,02		
434	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,41	0	
435					MD			0,09		
448	B	Placard	Plâtré + bois	Peinture	C			0,09	0	
449					MD			0,17		
436	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,05	0	
437					MD			0,35		
444	C	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
445					MD			0,17		
438	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
439					MD			0,1		
446	D	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,02	0	
447					MD			0,08		
442	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,33	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
443					MD			0,1		
440	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,1	0	
441					MD			0,44		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

<b>Local : Appt arrière : SdB/WC (1er)</b>										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
450	A	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,11	0	
451					MD			0,05		
464	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,08	0	
465						MD				
458	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,13	0	
459						MD				
460	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,09	0	
461						MD				
452	B	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,23	0	
453					MD			0,07		
454	C	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,11	0	
455					MD			0,06		
456	D	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,47	0	
457					MD			0,07		
462	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,26	0	
463					MD			0,08		
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

<b>Local : Appt arrière : Chambre (1er)</b>										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
472	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,02	0	
473					MD			0,09		
482	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,11	0	
483						MD				
474	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
475					MD			0,48		
466	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C		0,2	0	
467						MD				
468	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,07	0	
469						MD				

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
470	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,19	0	
471					MD			0,07		
476	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,09	0	
477					MD			0,39		
478	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,15	0	
479					MD			0,17		
480	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
481					MD			0,07		
486	Sol	Plancher	Bois		C			0,07	0	
487					MD			0,12		
484	Toutes zones	Plinthes	Bois		C			0,33	0	
485					MD			0,15		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

Local : Corridor 3 (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
316	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,38	0	
317					MD			0,46		
318	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
319					MD			0,09		
320	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,39	0	
321					MD			0,08		
328	C	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,08	0	
329					MD			0,08		
322	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
323					MD			0,07		
326	Plafond	Plafond	Lambris bois	Peinture	C			0,25	0	
327					MD			0,07		
330	Plafond	Vélux n°1	Bois		C			0,09	0	
331					MD			0,01		
332	Plafond	Vélux n°2	Bois		C			0,06	0	
333					MD			0,42		
324	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage	C			0,07	0	
325					MD			0,18		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : Chambre n°5 (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	A	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
334	A	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,19	0	
335						MD	0,09			
342	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,05	0	
343						MD	0,1			
	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	B	Fenêtre n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
336	B	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,36	0	
337						MD	0,09			
338	C	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,35	0	
339						MD	0,1			
350	D	Huisserie de porte n°1		Bois	Peinture	C		0,17	0	
351						MD	0,49			
352	D	Huisserie de porte n°2		Bois	Peinture	C		0,1	0	
353						MD	0,2			
340	D	Mur		Plâtre	Peinture	C		0,07	0	
341						MD	0,07			
344	Plafond	Plafond	Lambris bois + boiseries		Peinture	C		0,08	0	
345						MD	0,05			
346	Sol	Plancher	Bois	Lé thermoplastique	C		0,08	0		
347					MD	0,1				
348	Toutes zones	Plinthes	Bois		C		0,09	0		
349					MD	0,36				
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

**Local : SdB2 (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
354	A	Mur		Plâtre	Faïence / Peinture	C		0,08	0	
355						MD	0,19			
366	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,43	0	
367						MD	0,11			
356	B	Mur		Plâtre	Faïence / Peinture	C		0,08	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
357					MD			0,07		
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC						PVC
	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC						PVC
358	C	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,07	0	
359					MD			0,02		
360	D	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,06	0	
361					MD			0,08		
362	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
363					MD			0,17		
364	Sol	Plancher	Dalles PVC		C			0,09	0	
365					MD			0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Toilettes (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
368	A	Mur	Plâtre	Faïence/Peinture	C			0,08	0	
369					MD			0,39		
380	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
381						MD				
370	B	Mur	Plâtre	Faïence/Peinture	C			0,06	0	
371					MD			0,06		
372	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,12	0	
373					MD			0,07		
374	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,19	0	
375					MD			0,09		
376	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
377					MD			0,09		
378	Sol	Plancher	Bois	Moquette	C			0,1	0	
379					MD			0,03		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### LEGENDE

<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche <b>MG</b> : au Milieu à Gauche <b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre <b>C</b> : au Centre <b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite <b>MD</b> : au Milieu à Droite <b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé <b>EU</b> : Etat d'usage	<b>NV</b> : Non visible <b>D</b> : Dégradé	

## 7 COMMENTAIRES

Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

## 10 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### ***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### ***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI0729 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur LARRANDABURU Bernard

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 06/12/2017 - Date d'expiration : 05/12/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 06/12/2017 - Date d'expiration : 05/12/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 04/12/2018 - Date d'expiration : 03/12/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 25/10/2017 - Date d'expiration : 24/10/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 06/11/2017 - Date d'expiration : 05/11/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 07/12/2018.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue de travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13



## Rapport d'Expertises Immobilières

Diagnostic de Performance Energétique, Prêt à taux zéro

Etat de l'installation intérieure de Gaz, Etat de l'installation intérieure d'Electricité

MAULÉON-LICHARRE le mardi 20 septembre

2022

**Référence Rapport :** 1453.MARPAUX  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Adresse du bien :**  
3 rue de Guernika  
64130 MAULÉON-LICHARRE

**Type de bien :** Maison individuelle  
**Date de la mission :** 15/09/2022

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Julien GOYHENEIX, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Julien GOYHENEIX  
GOYHENEIX Julien

GOYHENEIX Julien  
57 Boulevard Gambetta  
64130 MAULÉON  
SIRET : 832 803 241 00013  
Port : 06 99 52 64 87



# Rapport d'Expertises Immobilières

Constat Amiante, Etat Termites,  
Constat des Risques d'Exposition au Plomb,  
Certificat de Superficie (Loi Carrez),  
Diagnostic de Performance Energétique, Diagnostic Electricité



ALCAY le mardi 20 septembre 2022

**Référence Rapport :** MARPAUX et SCHLAIFER 15627 06.09.22  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Adresse du bien :**  
2 rue d'Iraty  
64130 MAULÉON-LICHARRE

**Type de bien :** Maison individuelle  
**Date de la mission :** 06/09/2022

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Bernard LARRANDABURU, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

LARRANDABURU Bernard

Bernard LARRANDABURU  
64470 ALCAY  
Tél. 06.33.31.74.76